

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 10160
Numéro SIREN : 353 092 489
Nom ou dénomination : ADD EQUATION

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2021 sous le numéro de dépôt 99126



2109924001



REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
PROCÈS VERBAL DE DÉPÔT D'ACTES

Dénomination : ADD EQUATION

Numéro RCS : 353 092 489

Numéro Gestion : 1990B10160

Forme Juridique : Société anonyme

Adresse : 15 R MANSART
75009 PARIS

Numéro du Dépôt : 2021R099126 (2021 99240)

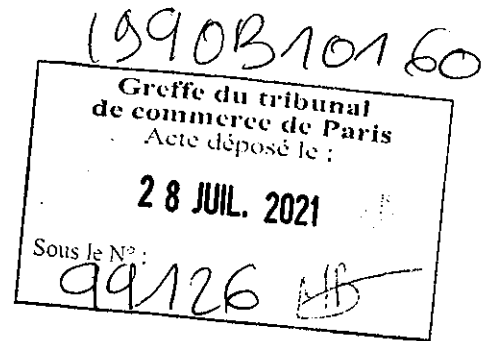
Date du Dépôt : 28/07/2021

- Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation

Date de l'acte : 20/12/2020

fait à Paris, le 28 juillet 2021

VACHON ET ASSOCIES



ADDEQUATION
15, rue Mansart
75009 PARIS

- : - : - : - : - :

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE ANONYME ADDEQUATION
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

- : - : - : - : - :

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 20 DECEMBRE 2020**

- : - : - : - : - :

1950

1951

1952

VACHON ET ASSOCIES

ADDEQUATION

15, rue Mansart

75009 PARIS

- :- :- :- :- :

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE ANONYME ADDEQUATION
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

- :- :- :- :- :

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 20 DECEMBRE 2020**

- :- :- :- :- :

Aux Associés,

En notre qualité de Commissaire à la Transformation désigné, en application des dispositions de l'Article L. 224-3 du Code de Commerce, par décision unanime des associés en date du 20 octobre 2020, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'Article R. 224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

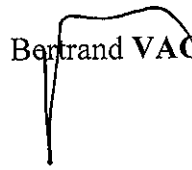
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Paris, le 5 décembre 2020

Le Commissaire à la Transformation
VACHON ET ASSOCIES

Représenté par


Bertrand VACHON

Associé Gérant